

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Exclusion

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Direction générale de la cohésion sociale

Sous-direction des affaires financières
et de la modernisation

Circulaire DGCS/SD5 n° 2012-99 du 1^{er} mars 2012 relative à la mobilisation du secteur médico-social en faveur de l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de contrats aidés en 2012

NOR : SCSA1206503C

Validée par le CNP le 27 février 2012. – Visa CNP 2012-65.

Date d'application : immédiate.

Catégorie : directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : cette circulaire a pour objet de faire relayer, par les ARS, auprès des employeurs du secteur médico-social, la dynamique de mobilisation générale des services de l'État afin de maximiser le nombre de contrats aidés prescrits en 2012.

Mots clés : secteur médico-social – contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi – contrat d'accompagnement dans l'emploi – service public de l'emploi.

Texte de référence : circulaire DGEFP n° 2011-28 du 20 décembre 2011 relative à la programmation des contrats aidés en 2012.

Annexe :

Annexe I. – Tableau de suivi des contrats CUI-CAE par grands secteurs ministériels.

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé.

Dans un contexte de persistance du chômage et d'augmentation continue du chômage de longue durée, le Gouvernement a décidé une mobilisation volontariste des contrats aidés en 2012, avec la mise à disposition sur le premier semestre 2012 d'une enveloppe supérieure au nombre de prescriptions réalisées au second semestre 2011.

La présente circulaire a pour objet de vous rappeler la dynamique de mobilisation générale des services de l'État afin de maximiser le nombre de contrats aidés prescrits en 2012, dynamique qu'il vous appartient de relayer auprès des employeurs médico-sociaux en assurant notamment un pilotage resserré de vos délégations territoriales.

I. – LA PROGRAMMATION 2012

L'objectif principal de la programmation 2012 (circulaire DGEFP n° 2011-28 du 20 décembre 2011) est de poursuivre la mobilisation massive des plans d'actions engagés auprès des employeurs en vue d'accroître la prescription des contrats non marchands au premier semestre 2012.

Les publics concernés sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée, et particulièrement les seniors ;
- les jeunes en difficulté, et notamment ceux inscrits en contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) ou résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

- les travailleurs handicapés.

En termes de prévisions chiffrées, l'enveloppe de création des CUI-CAE est fixée à 225 000 contrats pour le premier semestre 2012 (contre 150 000 en 2011) et celle des CUI-CIE est fixée à 25 000 sur cette même période. L'objectif concernant le champ de compétence du ministère des solidarités et de la cohésion sociale est de 25 715 CUI-CAE et celui du secrétariat d'État à la santé de 19 503 CUI-CAE.

Sous la responsabilité des DIRECCTE et des directions régionales de Pôle emploi, des plans d'actions régionaux sont en cours d'élaboration et intégreront une déclinaison en termes de secteurs professionnels à mobiliser en priorité ainsi qu'un ciblage des bénéficiaires potentiels de ces mesures sur les demandeurs d'emploi de longue durée (notamment les jeunes en difficulté et seniors).

En vue d'accroître le rythme de prescription des contrats non marchands au premier semestre 2012, je vous demande de vous rapprocher sans attendre du service public de l'emploi régional (DIRECCTE, Pôle emploi) sous pilotage du préfet de région et d'engager massivement des actions de sensibilisation auprès des employeurs du secteur médico-social, traditionnellement fortement contributeurs à l'effort d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Préalablement à la RéATE, les DDASS participaient de l'atteinte des objectifs territoriaux en matière de contrats aidés en relayant activement les actions engagées par les pilotes départementaux du service public de l'emploi départemental, et vous pourrez vous appuyer utilement sur l'expérience des collaborateurs toujours présents dans vos structures et la réactivation des circuits institutionnels préexistants.

II. – LES PRÉREQUIS INDISPENSABLES POUR VOUS PERMETTRE DE PARTICIPER PLEINEMENT ET EFFICACEMENT À CET EFFORT NATIONAL

Afin d'assurer la mobilisation du secteur médico-social dans les meilleures conditions, vous vous rapprocherez des services de l'État compétents (DIRECCTE), afin de disposer des informations complémentaires qui vous permettront de calibrer votre action, à savoir :

- les éléments explicatifs sur les durées de contrat, conditions de renouvellement et paramètres de prise en charge. Vous veillerez en particulier à disposer d'éléments clairs et actualisés sur les coûts résiduels à la charge des employeurs du secteur médico-social, en fonction des conventions collectives applicables au secteur, pour votre pleine compréhension de l'impact des recrutements en contrats aidés sur les budgets des établissements dont la tarification relève de votre compétence ;
- les obligations en matière de formation et de développement de compétences transférables auxquelles sont assujettis les employeurs de CUI-CAE.

Je vous demande de me signaler dès à présent et en tout état de cause avant le 1^{er} avril 2012 les difficultés éventuelles liées à cette instruction.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
G. LAGARDE

ANNEXE I

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRATS CUI-CAE PAR GRANDS SECTEURS MINISTÉRIELS

TABLEAU NATIONAL (DETAIL)											DGEFP-Mission contrôle de gestion		
Suivi des contrats CUI CAE par grands secteurs ministériels (France entière) - ANNEE 2012													
Situation au 06/02/2012 (source : Cerfa enregistrés par l'ASP)													
NB : sont comptabilisés dans ce tableau l'ensemble des conventions initiales et avenants dont la date de signature est comprise entre le 1er janvier et le 30/06/2012													
MINISTÈRES	ACTIVITÉS CONCERNÉES	Rappel situation à fin Décembre 2011			Entrées prévisionnelles à fin 2012	CUI-CAE					Taux d'atteinte des prévisions à fin 2012		
		Total flux cumulés des réalisations	Prescriptions estimées	Conventions initiales enregistrées		Renouvellements enregistrés	Total flux cumulés des réalisations	Prescriptions estimées	Répartition des flux par ministère (en %)	Prescriptions estimées			
Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement	Secrétariat d'état chargé des transports	2 887	2 888	1 614	62	35	173	0,6%	173	0,6%	6,0%		
	Secrétariat d'état au logement	1 027	1 063	574	8	8	29	16	8	29	2,8%		
	Ministère de l'écologie hors transport et logement	1 063	1 100	594	39	16	55	98	16	55	9,3%		
		797	825	446	15	11	26	46	26	46	5,8%		
	Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration	77 393	80 101	43 260	1 288	1 247	2 535	16,6%	4 527	16,6%	5,9%		
	Communes	56 571	59 551	901	907	1 808	3 229	416	3 229	416			
	Départements	7 710	7 980	158	158	233	416	45	233	416			
	Régions	427	442	13	13	25	45	45	25	45			
	EPIC	5 463	5 654	106	106	178	318	72	178	318			
	Autres	7 222	7 475	194	194	291	520	225	291	520			
Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	3 463	3 584	1 935	79	47	126	0,8%	225	0,8%	6,5%			
Secrétariat d'état chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services	3 463	3 584	1 935	79	47	126	225	47	126	6,5%			
Ministère des solidarités et de la cohésion sociale	46 004	47 614	25 715	1 114	679	1 793	11,8%	3 202	11,8%	7,0%			
accueil des personnes âgées	8 926	9 238	166	232	166	398	711	166	398				
Aide à domicile	5 495	5 687	205	205	96	301	538	96	301				
accueil des enfants handicapés	2 011	2 081	48	48	24	72	129	48	72				
accueil des adultes handicapés	2 966	3 070	60	60	44	104	186	60	104				
centres d'aide par le travail et ateliers protégés	1 711	1 771	43	43	23	66	118	43	66				
crèche et garderie	5 724	5 924	141	141	72	213	390	72	213				
accueil des enfants en difficulté	876	907	7	7	7	14	25	7	14				
Autres	18 295	18 935	378	378	247	625	1 116	378	625				
Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative	121 344	125 590	67 827	3 629	1 420	5 049	33,1%	6 288	33,1%	7,4%			
Éducation nationale	82 974	85 878	46 379	2 616	905	3 521	6 288	905	3 521	7,6%			
Jeunesse et vie associative	34 562	35 771	21 448	919	449	1 368	2 443	449	1 368	7,1%			
Organisations associatives	2 159	2 235	37	37	28	65	116	37	65				
Activités liées à l'enseignement	1 649	1 707	69 636	2 527	2 044	4 571	8 163	2 044	4 571	6,6%			
Ministère du travail, de l'emploi et de la santé	89 503	92 635	50 133	1 681	1 327	3 003	30,0%	5 371	30,0%	6,6%			
Secrétariat d'état chargé de l'emploi	187	194	0	0	0	0	0	0	0	6,0%			
Autres	34 892	36 113	19 503	846	717	1 563	2 791	846	1 563	8,0%			
Secrétariat d'état à la santé	11 723	12 133	6 553	279	227	506	904	279	506	3,3%			
Ministère des sports	6 921	7 163	3 969	169	169	266	457	169	266	7,7%			
Ministère de la culture et de la communication	1 040	1 076	4 010	27	12	39	70	27	39	6,6%			
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	7 174	7 425	4 010	177	489	274	489	177	274	6,7%			
Autres	402 531	416 617	225 000	9 351	6 895	15 246	27 225	9 351	15 246	6,8%			
NOMBRE TOTAL DE CONTRATS											15 246	27 225	6,8%